

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE AU PLESSIS-PÂTÉ (91220)

Société JMG PARTNERS

Projet : Exploitation d'un entrepôt couvert d'activité de stockage de produits combustibles à l'exclusion de produits dangereux (rubrique n° 1510-2b de la nomenclature des ICPE), situé Ilot 3 - ZAC Val Vert Croix Blanche - rue du Champs Moreau au PLESSIS-PÂTÉ (91220).

Cette installation est également soumise à déclaration au titre de la nomenclature IOTA – loi sur l'eau, pour les rubriques 2.1.5.0-2 et 3.2.3.0-2.

Consultation du public du lundi 8 juillet (8h30) au vendredi 9 août 2024 (18h) inclus

(arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 184 du 14 juin 2024)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable au service urbanisme de la mairie du PLESSIS-PÂTÉ, Place du 8 mai 1945 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h
- mercredi : de 8h30 à 12h

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/LE PLESSIS-PÂTÉ/ Sté JMG PARTNERS).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé au service urbanisme de la mairie du PLESSIS-PÂTÉ,

- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

Mme la Préfète de l'Essonne

DCPPAT/BUPPE/VB

TSA 51101

91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 9 août 2024 à 18H à :

pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté de la préfète après avis des conseils municipaux intéressés.